

(Du Courrier des E. U.)

PEARSON.—SA CONFESSION ET SA MORT.

L'exécution du meurtrier de Wilmington a eu lieu vendredi dernier, 26 juillet, dans la cour de la prison de East Cambridge, conformément à la décision de l'Exécutif. Il y avait près de 25 ans que nul criminel n'avait subi le dernier supplice dans le comté, si bien que l'on a dû construire tout l'appareil à nouveau pour cette triste occasion. Pearson était calme et résigné; en arrivant sur la fatale plate-forme, il tenait à la main une bible et parlait avec le prêtre qui s'était chargé de lui donner les secours de la religion. Au moment de se séparer de lui, il l'a embrassé puis on lui a attaché les mains et les bras, de manière cependant qu'il pût tenir sa bible, dans laquelle il paraissait lire attentivement. Comme l'instant suprême approchait, il a adressé aux personnes présentes quelques paroles, dans lesquelles il a exprimé l'espoir que Dieu le recevrait dans le sein de sa miséricorde. Le bonnet blanc à glands noirs a été alors abaissé sur son visage; le shérif a poussé le ressort qui maintenait le contre-poids, et le condamné a été lancé dans l'éternité. Au bout d'une demi-heure, le cadavre a été détaché et remis à la famille pour être transporté à Wilmington où il doit être inhumé.

Une confession émanant de lui, disait-on, a circulé il y a quelque temps dans la presse, et nous l'avons nous-même reproduite à cette époque. Il paraît toutefois qu'elle était apocryphe, car il n'a fait d'aveux que peu de jours avant sa mort. D'après cette déclaration suprême, il quitta Boston le 15 avril 1849, au soir, après avoir bu de la bière en abondance, et s'être muni d'un couteau. Arrivé à Wilmington, il se mit en route à travers le bois pour gagner sa maison; il s'égarait sous l'influence de l'ivresse, mais finit par arriver chez lui, à une heure assez avancée. Il appela sa femme, qui vint lui ouvrir, après qu'il se fut fait reconnaître. Elle lui fit une tasse de thé, et lorsqu'il eut soupé, ils se mirent au lit. Entre deux et quatre heures il se leva, sortit de la maison, et rentra presque aussitôt; ce fut alors qu'il frappa sa femme. Après le premier coup, elle parvint à lui arracher le couteau, puis elle saisit par le manche, tandis que lui s'efforçait de le reprendre en le tenant par le manche. Dans la lutte, le manche se brisa et il put alors la frapper de nouveau; elle essaya de crier; mais elle tomba sur le plancher et expira presque aussitôt. Les deux enfants, qui s'étaient éveillés au bruit, subirent le même sort que leur mère.

Cette œuvre de sang achevée, le misérable se demanda comment il avait commis ce crime assassinant. Comprenant toutefois la nécessité de pourvoir à sa sûreté, il disposa les choses de manière à faire croire que sa femme s'était suicidée, après avoir tué ses deux petites filles. Il se rhabilla ensuite et, sortant par une porte de derrière, alla se laver dans une source au milieu des bois, changea son linge ensanglanté et reprit la route de Boston. Ce qui frappe le plus dans ce récit, qui ne révèle en somme aucuns circonstance nouvelle, c'est l'impossibilité où se trouve Pearson d'assigner aucun motif à son crime: il déclare lui-même que jamais sa femme ne lui avait donné aucun motif de plainte, et laisse échapper ces mystérieuses paroles: "tout cela ne fut pas arrivé, si l'on ne m'avait égaré." Cette exclamation semblerait confirmer les soupçons que l'on avait conçus dans le cours du procès, qu'une femme avait été l'instigatrice du crime. S'il en est ainsi, Pearson a emporté son secret dans la tombe.

LE CONDAMNÉ DE BOSTON.—John White Webster a reçu par lui-même sa condamnation nouvelle de l'arrêt qui le condamne irrévocablement à la mort. Sa famille ayant pris le parti de ne point lire de journaux, depuis le commencement de cette affaire, ignore encore la fatale vérité; il a exprimé le vœu qu'on lui cachât aussi long-temps que possible, et surtout qu'on ne lui fit pas connaître le jour de l'exécution.

Un journal fait remarquer une coïncidence qui semble providentielle: c'est un vendredi que le crime a été commis; un vendredi que le meurtrier a été arrêté; un vendredi encore que le jury du coroner a formulé la première accusation contre lui dans le verdict; et c'est enfin un vendredi que le condamné doit subir la peine capitale.

MARCHÉ BONSECOURS.

Vendredi, 6 août 1850.

PRIX DES DENRÉES.

Table listing market prices for various goods such as flour, sugar, and oil, with columns for item names and prices.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL—UN DEMI MILLION STERLING.

26 CORNHILL, LONDRES.

BUREAUX 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. F. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. W. LUNX, ECR.

MEDICINS CONSULTANTS.

F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages particuliers qu'offre cette société à ses assurés:

1. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billetois promissoires des assurés eux-mêmes.—Ces Billetois peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4. Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée; et cela au choix qui pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de tous les ans.

5. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE, les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émanées de sa suite.

Le bureau s'assemble régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans rétrocession ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOVERNUR:

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAUX PRINCIPAUX.

EDINBURGH..... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL..... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N. 49, MONTREAL.

DIRECTEURS.

L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.

L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.

ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. MCCORD.

L'HONORABLE A. S. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Médecin.

JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal.

ALFANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.

Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.

JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.

Bureau, Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BORRET, Président.

JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.

Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR.

WILLIAM LYMAN, ECR.

G. E. CARTIER, ECR., M. P. P.

HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solicitor-Général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUBEC.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorli.—R. Harrower, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Far. St. Hyacinthe.—Boucher de Rich. ECR. la Bruyère, ECR. St. John's.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. So. Hawksbury.—Georges Hamilton, ECR. Stanstead.—F. Judd, ECR. Durham.—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie d'une personne, ainsi qu'à acheter des Annuités ou des Récémptions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, placent les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains; ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur des individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows show ages from 15 to 65.

Un trouva, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre un contrat tenant d'assurance en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 5 columns: Age, 50, 55, 60, 65. Rows show ages from 20 to 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Navier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Gér., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

LE MOIS DE MAI.

Le Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est annoncée par le CHÉMIN DE LA CROIX, D'UN ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SALUTATIONS à la St. Vierge; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

J.-Bte. ROLLAND. N. 24, rue St. Vincent.

Montréal, 19 avril 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez Montréal, E. R. FABRE ET CIE, 2 Avril 1850. Rue St. Vincent N. 8.

EAU PLANTAGÈNE.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGÈNE où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent Montréal, 26 octobre 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE.

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table showing court schedules for various districts including Québec, Montréal, Trois-Rivières, and Sherbrooke, with columns for month and date.

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, causes, expertises, motions, etc.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel. La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, pour le Circuit de Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s. 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide. Prix 5s. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. ANSMOR et RAMSAY.

ATTENTION!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Billettes, Billets d'Invitation, Lettres funéraires, Et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET.

Imprimeur des Melanges Religieux, 106 St. Denis près de l'Évêché.

MANUEL DES Sociétés de Temperance DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINIQUE, P.TRE.

Le Soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Cures, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Temperance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-Bte. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

Neurine pour se préparer à la Fête de la naissance de N. S. J. C.

Par le R. P. Mezzarelli, de la C. de J., traduite de l'italien, d'après la dernière Edition de Rome. PRIX: Un Ecu la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

VERTIT le nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS de MUSIQUE.

L. A. HUGUET LATOUR

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES frais de poste à part.

LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, [1ère insertion] 20 2 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 2

Dix lignes et au-dessous, [1ère insertion] 0 3 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 11

Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX Montréal, MM. FABRE & CIE, Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, ECR. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU. St. Athanase, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de Pécole près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. LAROCQUE, Ptre. } RÉDACTEUR EN CHEF. JOS. RIVET, } PROPRIÉTAIRE, IMPRIMEUR.